

Introduction

La lexicographie a connu une évolution assez remarquable depuis ses débuts jusqu'à aujourd'hui. Malgré tous ces progrès et les efforts des lexicographes en vue de produire des dictionnaires qui soient le mieux adaptés aux attentes des usagers et qui aient un espace plus important dans l'enseignement-apprentissage d'une langue. Cependant, il convient de reconnaître aussi que ces ouvrages lexicographiques ont des lacunes voir des limites et qui ne sont pas exempts de reproches et de critiques comme l'illustrent les différentes remarques suivantes :

- La typologie de l'œuvre mal indiquée ;
- Définition imprécise ;
- Absence d'exemples ;
- Manque de systémacité ;
- Absence ou dispersion d'information ;
- Manque de hiérarchisation d'exemples ;
- Problème de lemmatisation ;
- Problème de classement des entrées ;
- Etc.

I-Le modèle lexicographique et ses caractéristiques

I-1-Le dictionnaire : Le dictionnaire est un ouvrage didactique constitué par un ensemble d'articles dont l'entrée constitue un mot ; ces articles sont indépendants les uns des autres et rangés selon un certain ordre : alphabétique, racines, thématique, etc. On distingue aussi le dictionnaire de langue, qui vise à la description de l'usage de la langue, voire l'usage des mots.

I-2-Le lexique : Est un concept qui réfère au domaine lexicographique. Il peut évoquer deux types d'ouvrages : un livre comprenant la liste des termes utilisés par un auteur, par une science ou par une technique, ou bien un dictionnaire bilingue réduit à la mise en parallèle des unités lexicales des deux langues confrontées. A ce titre, *lexique* s'oppose à *dictionnaire*. La statistique lexicale oppose *lexique* et *vocabulaire* ; le terme de *lexique* est alors réservé à la langue, le terme de *vocabulaire* au discours. Les unités du lexique sont les *lexèmes*, pendant que les unités du discours sont les *vocables*.

I-3-Le vocabulaire : Est une liste de mots d'une langue, d'un texte, d'un énoncé quelconque de la performance n'est dès lors qu'un échantillon du lexique du locuteur ou, selon la perspective adoptée, du lexique de la communauté linguistique. Tout locuteur dispose de deux types de vocabulaires : l'actif et le passif. L'actif est composé de vocables à fréquente utilisation. Le passif se résume au capital de vocable que le locuteur utilise quand cela s'avère utile et nécessaire.

I-4-Le glossaire : On appelle glossaire un dictionnaire qui donne sous forme de simples traductions le sens de mots rares ou mal connus, ou qui contient un lexique des termes techniques d'un domaine spécialisé. Ce mot vient de *glose* qui serait une annotation très concise que porte certains manuscrits ou dessus ou en marge d'un mot ou d'une expression qu'elle explique par un terme susceptible d'être connu du lecteur.

I-5-L'encyclopédie : vise à offrir des informations sur le monde à partir d'un mot d'entrée considérée non plus comme un signe, mais comme un concept. Elle sert à définir les choses du monde contrairement à celle des dictionnaires qui donnent le sens des mots.

II-Description de l'œuvre : Est-ce que le document lexicographique est un dictionnaire, un lexique, un vocabulaire, un glossaire ou une encyclopédie. Ensuite, écrit par qui si c'est possible donner une note biographique de – évangéliste, missionnaire, universitaire ou administrateur de l'auteur- décrire la zone étudiée et enfin la nature des définitions introduites.

II-1-Macrostructure et/ou Nomenclature : Ensemble des adresses figurants dans un dictionnaire et constituant la liste des unités de signification définies dans un dictionnaire. Elle signifie aussi la *liste de mots* que contient une œuvre lexicographique.

La macrostructure se réalise à partir de :

- a)- Un corpus descriptif ;
- b)- l'introduction méthodologique ;
- c)- les normes pour l'utilisation du dictionnaire ;
- d)- les tableaux des abréviations et des symboles ;
- e)- les appendices.

Les règles systématiques sont les critères utilisés pour la gestion et le catalogage des unités lexicales ainsi que le dessin des patrons typographiques, le traitement des renvois et d'autres articles nécessaires pour établir la structure du dictionnaire. Cette information est subsumée dans l'introduction méthodologique et les règles d'utilisation.

II-2-Microstructure : il s'agit de l'organisation des éléments qui composent un article lexicographique. Elle est définie comme l'unité autonome qui organise le corpus du dictionnaire. La microstructure est composée de :

- a)- le lemme ou l'entrée ;
- b)- l'étymologie ;
- c)- la prononciation et l'orthographe ;

Etc.

II-3-Onomasiologie : Etude sémantique consistant en une démarche qui part de l'idée, du concept, pour étudier les diverses expressions de la langue. L'onomasiologie s'oppose à la sémasiologie, qui part du signe pour aller vers l'idée. Exemple : chercher dans un dictionnaire tous les noms de figuiers, c'est faire de l'onomasiologie.

II-1-4-Sémasiologie : Etude des significations qui consistent à partir des mots, des formes pour aller vers la détermination du sens.

II-2-Analyse critique

Hormis les problèmes purement techniques liés à l'art de confectionner les œuvres lexicographiques comme ceux ayant traités à la nomenclature telle que de la macrostructure, des imperfections sont à signalées pratiquement dans toutes ces œuvres. Maintenant, s'agissant de la microstructure concernant la lexicographie amazighe, celle-ci est caractérisée par un certain

nombre de maladresses commises dans ces productions lexicographiques. A titre de rappel qu'historiquement la lexicographie dite amazighe a connu des progrès à travers son évolution allant de la lexicographie utilitaire jusqu'à celle des universitaires. Et les erreurs même si elles sont nombreuses au départ, au fur et à mesure elle se sont vues s'améliorées au fil du temps.

Certes, toutes productions lexicographiques, même si elle date d'aujourd'hui, est sujet à des imperfections. Car, ces œuvres s'inscrivent dans un domaine où la subjectivité se taille la part du lion. Nous avançons ceci, car les spécialistes reconnaissent que tout produit lexicographique obéit à la **norme** sociale ce qui diminue de sa netteté scientifique. Cette norme se résume à reproduire uniquement la langue telle qu'elle est usagée dans la société.

II-2-1- Définition : Téléchargez l'article sur les typologies de la définition dans la revue Studii grammatica contrastiva 2014/15.